



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE

Bureau des procédures d'utilité publique

Affaire suivie par Mme DUPONT

☎ 02.40.41.47.72

☎ 02.40.41.47.50

Nantes, le

21 FEV. 2012

**Information sur l'existence d'un avis tacite
de l'autorité environnementale**

Nom du pétitionnaire : S.A.S CONSTELLIUM AVIATUBE

Nature et adresse du projet : extension des capacités de production de l'usine de fabrication de tubes en alliages d'aluminium située à Carquefou, 15, rue de la Grande Bretagne.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 20 décembre 2011.

Depuis le 20 février 2012, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le PREFET
pour le préfet
la directrice de la coordination
et du management de l'action publique

Thérèse LEBASTARD

NB : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.